

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué le huit avril, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Gérard JACQUES, Maire.

Présents : Madame Valérie POIRRIER,  
Messieurs Dominique DREUX, Michel DUVAL, Jacki LABESSE et Renaud MOULIN.

Absents excusés : Mesdames Sandra GAUTIER, Paule MAUSSION et Michèle PÉRÉ,  
Monsieur Pascal HECHINGER.

Madame PÉRÉ donne pouvoir à madame Valérie POIRRIER.

Nombre de conseillers élus : 10      Nombre de conseillers présents : 06      Nombre de conseillers votants : 07

Secrétaire de séance : Monsieur Renaud MOULIN.

**- CCBVC :**

**Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**

La loi du 11 février 2005 oblige les communes à élaborer un plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics au plus tard le 22 décembre 2009.

Lors de la séance du 27 janvier 2011 le conseil communautaire a décidé de proposer, aux communes membres, un groupement de commande en vue de réalisation du PAVE.

La DDT aide la CCBVC à établir le cahier des charges. Monsieur Chancelier a communiqué, à la CCBVC, un plan mentionnant les axes de déplacements à aménager. Axes nord-sud et est-ouest.

Le Maire propose d'adhérer à cette démarche de manière à inclure dans la révision du PLU, un programme d'aménagement des accès aux voies, places et services publics (église, mairie, école, cimetière, aires de loisirs.).

Madame Poirrier, représentant la commune à la commission de la CCBVC, informe qu'elle a assisté ce jour à une réunion sur ce sujet. A Cigogné, le parcours (déplacements) représente 3km595m.

La largeur des trottoirs devrait être de 1,80m (1.40m s'il existe un mur de clôture). La qualité du revêtement est également importante (un fauteuil roule moins bien sur du gravillon).

Le recensement des logements sociaux, leur accessibilité et leur adaptation à accueillir des personnes handicapées sera également à prendre en compte.

Après débat et délibéré, à l'unanimité, le Conseil demande à associer la commune à l'étude de la CCBVC. Le Conseil mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.



Pour copie conforme.  
Fait et délibéré ce jour mois et an que dessus.  
Le Maire,

Gérard JACQUES.

Transmis le 22 avril 2011.

Publié le 22/04/2011  
Exécutoire le 22/04/2011

Le Maire

